

**VILLE DE MARSEILLE**  
**MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13ème et 14ème**  
**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**Procès-verbal in extenso de la Séance du 30 mars 2011**  
**BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE**

*La Séance est ouverte à 18 h 10, sous la présidence de M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7<sup>e</sup> Secteur de Marseille.*

*Monsieur HOVSEPIAN procède à l'appel nominal des élus.*

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.**

**Approbation du compte rendu in extenso de la séance du mercredi 2 février 2011**

**Monsieur HOVSEPIAN.** Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ?

*(Aucune remarque)*

**LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2011 EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 11-08 7S**

**FINANCES - Compte d'exécution de l'État Spécial du 7<sup>e</sup> groupe d'Arrondissements pour 2010.**

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Il s'agit traditionnellement comme chaque année du Compte d'exécution de l'Etat Spécial de notre Mairie d'Arrondissements pour 2010. Ce n'est pas autre chose que l'exécution des décisions budgétaires et il s'agit donc de savoir si l'exécution est conforme aux décisions.

Et comme d'habitude, c'est le 1<sup>er</sup> Adjoint qui pour ce rapport préside, donc je laisse la place à mon collègue et ami Stéphane MARI.

*(Monsieur le Maire se retire de la tribune, M. MARI, 1<sup>er</sup> Adjoint, y prend place et prend la présidence de la séance)*

**Monsieur MARI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Compte d'exécution de l'Etat Spécial est le pendant du Compte administratif pour une Commune de plein exercice. Je vais donc vous donner lecture des chiffres concernant ce Compte d'exécution de l'Etat Spécial.

Pour l'exercice 2010, le budget de fonctionnement qui nous a été alloué était de 2 727 053 euros et le budget d'investissement de 298 682 euros. C'est un rappel.

Au niveau du fonctionnement, nous avons eu des reports de crédits provenant de l'exercice 2009 qui se sont élevés à 1 375 195,35 euros, et qui se sont donc ajoutés à la dotation allouée, portant à 4 102 248,35 euros les recettes constatées dans le Compte d'exécution.

Et cette année, suite à la réorganisation des services, le code désignant comptablement la Mairie d'Arrondissements dans le programme informatique a été modifié lors du passage de l'exercice 2010 à l'exercice 2011. Cette procédure a donc entraîné l'annulation de tous les engagements non mandatés en fin d'année. Le montant des dépenses engagées en 2010 mais non mandatées durant l'exercice se montait à 560 585 euros.

Les crédits réellement disponibles reportés sur l'année 2011 s'élèvent donc au final à 1 045 675,54 euros, et on aura au total des réalisations engagées et mandatées sur l'année 2010 de 2 495 987,81 euros.

Le taux de réalisation des dépenses engagées en 2010 est donc porté à 75 %. Voilà pour la section de fonctionnement.

Pour l'investissement, à la dotation que j'ai déjà citée tout à l'heure de 298 682 euros, se sont rajoutés 155 690,46 euros qui proviennent du report du résultat 2009, ce qui nous donnait un budget disponible de 454 372,46 euros. Et sur ce total, il y avait déjà 208 600 euros de travaux d'investissement engagés, dont 166 370,15 euros mandatés durant l'année 2010, ce qui représente 70 % du montant alloué pour l'année.

Il est donc proposé dans l'approbation de ce Compte d'exécution de constater la sincérité des dépenses et je vous donne lecture des articles.

Nous constatons, pour la section de fonctionnement, 1 606 260,54 euros de crédits disponibles, ainsi qu'un résultat d'exécution de 288 002,31 euros pour la section d'investissement.

Nous reconnaissons la sincérité des restes à réaliser.

Et nous approuvons les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la situation financière générale du Compte d'exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissements présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2010.

Je mets aux voix ce rapport.

### **LE RAPPORT N° 11-08 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

***(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Europe Ecologie-Les Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)***

**Monsieur MARI.** *(s'adressant à M. RAVIER)*

C'est vrai que vous n'êtes pas un groupe, vous êtes seul.

**Monsieur RAVIER.** Mais je représente 40 % des votes !

**Monsieur MARI.** Monsieur le Maire, je vous cède la place

*(Le Maire reprend sa place à la tribune)*

### **RAPPORT N° 11-20990-DADU – 11-09 7S DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME –Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'anticipation foncière et opérationnelle sur le périmètre de l'extension de l'OIN Euroméditerranée et ses périmètres d'influence, conclue avec l'Etablissement Public Foncier PACA. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur RAVOUX, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n°2 à la convention d'anticipation foncière et opérationnelle sur le périmètre de l'extension de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée et ses périmètres d'influence, avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour mémoire, rappelons que notre Conseil d'Arrondissements a approuvé la convention d'origine par délibération en date du 27 septembre 2007, n°07-122 7S, ainsi que l'avenant n°1 en séance du 25 juin 2008 par délibération n°08-78 7S.

C'est sur l'ensemble de ce territoire que depuis 2003 la Ville de Marseille a initié des actions dont une vaste démarche d'observation et de veille foncière avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur destinée à limiter l'inflation des prix constatée sur ce territoire et engager des opérations de renouvellement urbain.

L'action foncière menée par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur en phase d'anticipation et d'impulsion foncière, lui a permis de procéder à l'acquisition de biens ou à s'engager par promesses de vente pour un montant global à fin novembre 2010 d'environ 30 millions d'Euros, répartis pour 20 millions d'euros sur le périmètre d'extension d'Euroméditerranée et 10 millions d'euros sur le périmètre Docks Libres.

Afin de permettre la poursuite de l'action engagée par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, le présent avenant à la convention a pour objet :

- d'augmenter l'engagement financier de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur jusqu'à l'échéance de la présente convention de 12 millions d'euros, portant l'engagement financier global de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de cette convention à 47 millions d'euros ;
- de mettre en conformité la convention opérationnelle avec le nouveau programme pluriannuel d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur voté en novembre 2009 pour la période 2010-2015. Cette mise en conformité porte sur les conditions de gestion des biens, la suppression de la période d'acquisition avec la durée de la convention, ainsi que les nouvelles modalités de détermination des prix de cession.

Nous vous proposons, Monsieur le Maire, de donner un avis favorable à ce rapport.

Cependant, avant de mettre ce rapport au vote, je voudrais, Monsieur le Maire, faire quelques observations à propos de la réunion que nous avons eue, il y a une dizaine de jours, en Mairie Centrale à propos justement du Carnaval de Marseille.

C'est avec stupeur que nous avons appris de la bouche même de Madame l'Adjointe au Maire en charge des manifestations publiques que, l'année prochaine, je cite, "la Police Municipale n'est plus en capacité de garantir la sécurisation des manifestations publiques dans les quartiers".

La solution proposée, tenir des carnivals de quartier dans les cours d'école, est non seulement aberrante mais démontre aussi une grande ignorance des réalités. En effet, non seulement les écoles ne pourront pas accueillir des carnavaliers à cause du plan Vigipirate rouge, mais comment imaginer, notamment pour notre secteur, entre 600 et 800 personnes dans une cour d'école, où seront placés les chars, mais aussi les centaines de spectateurs.

Il apparaît donc que, par cette mesure, Monsieur le Maire de Marseille veut mettre un terme à une manifestation populaire empreinte de convivialité, où familles, enfants, jeunes et moins jeunes, associations de quartier, se retrouvent pour un moment de liesse et de bonheur.

Le Carnaval, comme son histoire le prouve, est et doit rester une manifestation populaire. Lui enlever ce caractère, c'est lui faire perdre son âme. Il est absolument nécessaire que Monsieur le Maire de Marseille revienne très rapidement sur une telle décision.

A la veille de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, nous ne pouvons être que très inquiets sur l'esprit et la philosophie de son organisation. Supprimer les carnivals de secteur, c'est déjà nous faire comprendre que pour 2013, seule centre-ville sera concerné et que l'immense majorité des populations de nos quartiers sera laissée pour compte et tenue à l'écart.

Comment, dès lors, imaginer en trahissant même nos engagements que Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture soit une réussite !

Enfin, Monsieur le Maire de Marseille, vous disposez d'un peu plus de 300 policiers municipaux ; ne vous est-il donc pas possible une fois par an de mettre à la disposition d'une Mairie de Secteur, pour deux heures environ, trois ou quatre agents pour assurer la sécurité sur la voie publique ? C'est d'autre part, comme le dit mon collègue Stéphane MARI, la seule occasion que nous avons de voir dans nos quartiers justement la Police Municipale.

Ou alors peut-être s'agit-il d'une volonté inavouée de mettre fin aux carnivals de secteur, ces carnivals populaires, pour les remplacer en centre-ville par des troupes professionnelles qui aussi bonnes soient-elles ne traduiront jamais l'âme de notre cité.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, à propos de cette réunion que nous avons eue.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci. Je reviens d'abord à la délibération, qui porte sur les périmètres d'Euromed. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

#### **LE RAPPORT N° 11-20990-DADU – 11-09 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Quant au Carnaval, j'ajouterai, tout en partageant ce qui vient d'être dit par mon collègue Jean-Pierre RAVOUX, que toutes les années, les Mairies d'Arrondissements participaient, avec l'ensemble des Centres d'animation ou les Centres sociaux, dans lesquels le Carnaval se préparait. Et il n'y avait pas de limite de nombre, on pouvait être 300, 500, 600, selon les activités dans les quartiers.

Vous savez qu'ici, chez nous, on a de nombreux Centres sociaux, on a de nombreux Centres d'animation, et heureusement ! Eh bien, cette année, on nous a dit "non", ce n'est que 150 personnes qui peuvent participer au Carnaval central. Or, les années précédentes, je viens de faire vérifier le chiffre, c'était 600. Donc il y a 450 jeunes, enfants ou adolescents, qui ne participeront pas. Donc il faut faire un choix, et vous savez que dans ce cas, faire un choix, c'est extrêmement compliqué et difficile. Donc cela aussi, ce n'est pas une bonne méthode pour populariser cette fête qui est vraiment une fête populaire.

Mais malgré cela, je vous signale que le Carnaval de la Mairie, de votre Mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, c'est samedi 2 avril, à 14 h 30, à la cité Saint-Just Corot, et le Carnaval fera tout le tour du quartier. Tout en disant aussi bien sûr que la Police Municipale devrait être présente pour assurer la sécurité du Carnaval dans nos quartiers. Donc on relaira ce que M. RAVOUX a dit, au Maire de Marseille. Voilà ce que je voulais rajouter.

**RAPPORT N° 11-20875-DSNP – 11-10 7S DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES –Attribution de subventions aux organismes sportifs - 3<sup>e</sup> répartition 2011 - Approbation de conventions de partenariat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur PORTERO, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet la 3<sup>e</sup> répartition 2011 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations, et ce, pour un montant global de 1 393 500 euros.

Pour ce qui concerne les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, il est proposé d'accorder aux clubs ci-après les aides financières suivantes.

Pour l'Association Sportive de Football Les Olives, pour une manifestation "Tournoi de Football", 1 500 euros.

Pour le Burel Football Club, pour le fonctionnement, 10 000 euros ; et pour l'organisation du "10<sup>e</sup> Tournoi National U14", de football évidemment, 6 000 euros.

Pour le Comité Départemental de Cyclisme des Bouches-du-Rhône, pour une manifestation "Trophée Marseillais de la Piste", 2 600 euros.

Et pour le Comité Départemental de Volley-Ball des Bouches-du-Rhône, pour une manifestation "Faites du Volley Pitchoun", 4 000 euros.

Soit un total de 24 100 euros.

Je vous remercie de votre attention

**Monsieur HOVSEPIAN.**

S'il n'y a pas d'intervention, j'ajoute simplement que vous avez vu, je vous le dis encore une fois, que le Burel Football Club organise cette année encore son Tournoi national des jeunes, les 16 et 17 avril prochains. Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-20875-DSNP – 11-10 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 10-20467-DSNP – 11-11 7S DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES –Plateau sportif de La Croix Rouge - La Marie - 13<sup>e</sup> arrondissement - Travaux de rénovation et d'amélioration de programme - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité Année 2010. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur PORTERO, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport de la Direction des Sports a pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, Solidarité - Année 2010, pour la réhabilitation du complexe sportif de la Croix-Rouge – La Marie, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, pour un coût de 350 000 euros.

Cependant, je dois vous préciser que nous avons reçu, le 29 mars, c'est-à-dire hier, un rectificatif valant substitution, portant ce montant à 200 000 euros, pour apparemment les mêmes travaux, c'est-à-dire rénovation du plateau sportif et réhabilitation du terrain de mini-foot.

J'ajouterai que cette réalisation n'a jamais été abordée lors de la réunion de programmation 2011 et nous nous étonnons, encore une fois, du manque de concertation avec la Mairie Centrale sur cet équipement transféré à la Mairie de Secteur évidemment depuis de nombreuses années. Nous demandons tout simplement à être destinataires des comptes rendus de concertation, ainsi que du déroulement technique du projet, en raison du coût de gestion futur.

Il nous est donc proposé d'approuver ce projet à hauteur de 200 000 euros et non pas 350 000 euros. En espérant une exécution dans les meilleurs délais, je vous remercie de votre attention.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. J'ajoute simplement que le complexe sportif de la Croix-Rouge La Marie comprend aussi un gymnase, un mini-foot et un plateau sportif, et que tout ceci est géré par la Mairie d'Arrondissements. Il y a aussi une conciergerie, qui est occupée par un agent faisant fonction également de gardien mais qui dépend directement, comme pour les autres gymnases, de la Mairie Centrale.

Cet équipement, c'est donc un support de plusieurs actions partenariales ayant pour but un élargissement de l'offre d'activités sportives. Là aussi, mais notre Adjoint au sport l'a dit, les travaux se feront, c'est très bien, mais on regrette que cela n'ait pas été auparavant discuté avec notre Service des sports, notre Adjoint au sport ou alors moi-même. Voilà les remarques que je voulais faire de mon côté sur cette délibération. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 10-20467-DSNP – 11-11 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts et de l'élu Front National, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")*

**RAPPORT N°10-20892-DSNP - 11-12 7S DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES –Complexe sportif Philibert à Saint-Barthélémy - 14<sup>e</sup> arrondissement - Nouveau programme de rénovation - Diminution de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur PORTERO, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme, Solidarité – Année 2003, à hauteur de 1 600 000 euros, relative aux travaux, pour la réhabilitation du complexe sportif Philibert à Saint-Barthélémy, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 3 300 000 euros votés en 2003 à 1 700 000 euros.

D'après le rapport au Conseil Municipal joint, il s'avère que des contraintes liées à l'inondabilité du site nous imposent de réduire les prestations envisagées.

Le nouveau programme de rénovation consiste en la réfection des clôtures, la réhabilitation du stabilisé, la propreté des talus, la réfection de la piste d'athlétisme, la création d'une tribune d'environ 120 places, la création de sanitaires publics, la réhabilitation des anciens bureaux situés au-dessus des vestiaires, la remise aux normes électriques de l'ensemble, ainsi que quelques petits travaux de maçonnerie.

Cet équipement Mairie Centrale, depuis juin 1998, n'a jamais fait l'objet de travaux, laissant cette installation à la limite du praticable, au grand dam des utilisateurs et malgré d'incessantes demandes de nos services.

En fait, il est proposé aujourd'hui un nouveau programme et nous espérons et souhaitons que cette réalisation voie le jour rapidement, afin de répondre aux besoins de nos associations sportives.

A ce titre, Monsieur le Maire, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'émettre un avis favorable. Merci pour ceux qui m'ont écouté.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

S'il n'y a pas de remarque, je voudrais simplement ajouter quelques mots, car on ne peut pas passer sur le stade de Saint-Barthélémy en n'ajoutant pas quelques mots.

Vous savez que ce stade, depuis des années et des années, est en déshérence et que le Conseil Régional, grâce à Sylvie ANDRIEUX, en tant que Vice-présidente de la Région, avait voté une subvention de 3 300 000 euros, dont 80 % pour que le stade soit remis en état, le stade, les vestiaires, le gymnase, également la piste d'athlétisme qui était autour.

Mais des obstacles, nous a-t-on dit, sont survenus, notamment pour un bassin de rétention. Et d'année en année, le projet a été repoussé. Il y a donc eu des attermoissements qui se sont exprimés et qui semblaient sans solution.

Et il a été décidé par l'Adjoint au Maire délégué au sport, en réunion préparatoire de la programmation 2010, de réaliser un projet mais beaucoup moins ambitieux, beaucoup plus restreint ; il s'agit simplement de la rénovation du stabilisé et des clôtures, ainsi que la création des vestiaires, également la loge du concierge.

Or, il y avait là un financement qui était donné pour avoir un véritable stade, un véritable terrain de sports, avec tout ce que cela peut comporter, également une piste d'athlétisme autour. Et malheureusement, je le dis encore une fois, on a fait surgir, je dirai presque, des difficultés, parce que ce que l'on sait faire ailleurs ou dans d'autres pays, on peut le faire également ici et le bassin de rétention aurait pu être intégré dans les travaux de la réfection du stade.

Donc on n'en a pas voulu, on a dit que ce n'était pas possible techniquement, alors que c'était possible, on a donc repoussé tout cela. Et aujourd'hui, bien sûr, on s'en félicite, on est content, qu'enfin le terrain de Saint-Barthélémy SNCF, qui a vu jouer des équipes célèbres, il y a quelques décennies de ça, et Antoine PORTERO pourrait le dire mieux que moi, lui qui a toujours habité dans ces quartiers, va retrouver un visage de terrain et profiter aux associations et aux clubs de Saint-Barthélémy. Mais tout de même, je pense qu'il fallait le souligner. Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 10-20892-DSNP - 11-12 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts et de l'élu Front National, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")**

**RAPPORT N° 11-20848-DVSCJ - 11-13 7S DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE –Subventions aux associations intervenant dans le cadre du dispositif des Temps Récréatifs de Restauration pour l'année 2011. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame TRISCARI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Madame la Députée, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations intervenant dans le cadre des Temps Récréatifs de Restauration.

Ce concept consiste à faire participer les enfants des écoles élémentaires de la commune à des animations au sein de leur école pendant l'intervalle classe-cantine.

Un des éléments fondamentaux de cette démarche étant de créer un lien entre l'école et le lieu de vie extrascolaire de l'enfant, les structures qui interviennent dans les écoles sont des équipements sociaux de quartier.

Sur un montant global de 121 347,75 euros, il est proposé d'approuver le versement de deux subventions de 9 467 euros et de 3 442 euros au Centre Social Familial de Saint-Gabriel, situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, en complément d'un précédent acompte de 4 303 euros.

Voilà pour cette délibération, regrettant par ailleurs qu'il n'y ait qu'un Centre social pour mettre en place cette démarche, le bien-fondé pour nos enfants, nos écoliers, et pour leur avenir, nous souhaitons qu'il y en ait d'autres qui évolueront dans ce sens.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-20848-DVSCJ – 11-13 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 11-20901-DCRE - 11-14 7S DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION, DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST –Extension du dortoir de l'école maternelle les Balustres, 2 chemin Notre-Dame de Consolation, 13<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame ORTO, rapporteur.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet, dans le cadre de l'extension du dortoir de l'école maternelle Les Balustres, 13<sup>e</sup> arrondissement, l'affectation de l'autorisation de programme, Solidarité – Année 2011, à hauteur de 150 000 euros pour permettre la réalisation des études et travaux de ce projet.

La constante augmentation des effectifs scolaires dans le 13<sup>e</sup> arrondissement nécessite l'accueil de jeunes enfants de moins de trois ans en classe de maternelle.

En l'état actuel, la configuration des locaux permet d'accueillir au maximum 24 enfants dans le dortoir existant, d'une surface de 53 m<sup>2</sup>. Une étude de faisabilité a révélé que l'emprise des volumes dédiés aux rangements et locaux divers semblait disproportionnée compte tenu des besoins actuels des utilisateurs. C'est pourquoi il est proposé de projeter l'extension du dortoir actuel en restructurant ces volumes existants, sans toucher à la structure porteuse du bâtiment afin d'éviter d'alourdir le budget.

L'école maternelle, composée de quatre classes, bénéficiera globalement d'une tisanerie, ainsi que d'une zone vestiaires, sanitaires et rangements, contigüe à l'espace-dortoir projeté, d'une superficie de 74 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 34 enfants. Donc en fait de 24 on passerait à 34 enfants.

Voilà, Monsieur le Maire.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci pour cette présentation des travaux d'aménagement dans l'école maternelle Les Balustres. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-20901-DCRE – 11-14 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 11-20904-DCRE - 11-15 7S DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION, DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST –Création d'un centre médical dans le groupe scolaire Rose Castors - 87, avenue Albert Einstein - 13<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame ORTO, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet, dans le cadre de l'opération concernant la création d'un centre médical dans le groupe scolaire Rose Castors, l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, Solidarité – Année 2011, à hauteur de 223 000 euros, pour permettre la réalisation des études et travaux de ce projet.

Cette création d'un centre médical dans le groupe scolaire Rose Castors s'inscrit dans le cadre des accords passés entre la Ville de Marseille et l'Education Nationale quant à la mise à disposition de locaux affectés à des centres médicaux scolaires répartis sur différents secteurs géographiques englobant plusieurs écoles.

Ce centre sera implanté au sein même du bâtiment des logements de fonction des instituteurs, qui sont actuellement désaffectés.

L'opération consiste à réaménager en rez-de-chaussée trois logements sur une superficie d'environ 170 m<sup>2</sup>, afin de créer les espaces nécessaires qui répondent aux contraintes du programme défini par les utilisateurs : huit bureaux équipés en réseau ADSL et un mobilier spécifique, un espace attente et des circulations, un coin-cuisine, des sanitaires publics et privés, et une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Voilà, Monsieur le Maire.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci. S'il n'y a pas de commentaire, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-20904-DCRE – 11-15 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 11-21084-DRIE – 11-16 7S DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES –Attribution de subventions à onze associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame TRISCARI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet, dans le cadre des actions de coopération internationale et humanitaire menées en faveur des partenaires étrangers de la Ville de Marseille, l'attribution d'une subvention de 4 550 euros à l'association "Komm'n'act", qui est située dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, pour la réalisation de ses actions en 2011.

Cette association œuvre à la mise en place du festival "Les rencontres 03", plateforme d'artistes émergents d'Europe et de Méditerranée dédiée à la jeune création artistique afin de favoriser la professionnalisation des artistes d'Europe et de Méditerranée, notamment par la rencontre avec des programmateurs locaux, nationaux et internationaux. Voilà.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci. Y a-t-il des remarques ?

**Monsieur RAVIER.**

Merci, Monsieur le Maire, de m'accorder la parole à moi qui ne suis pas un groupe, c'est une véritable preuve de démocratie, ce qui tranche avec la cécité politique électorale de votre 1<sup>er</sup> Adjoint.

Ce rapport résume à lui seul les choix et les dérives d'une politique menée tant par la Mairie centrale UMP que par votre Mairie de Secteur, Mairie de Gauche.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, et je le pense vraiment, vous êtes, Monsieur le Maire, l'une des personnes les mieux informées sur les difficultés rencontrées par les habitants de notre secteur, que ce soit en matière d'emploi, de sécurité, d'éducation et même d'identité.

Ceci ne vous empêche nullement de mener une politique qui, loin d'atténuer ces souffrances, contribue au contraire à les accentuer. En privilégiant le lointain au détriment de votre prochain, en distribuant l'argent des contribuables aux malheureux, je vous l'accorde, de Guinée, du Maroc, du Sénégal, et j'en passe et des plus exotiques, vous semblez ignorer qu'à Marseille il y a un habitant sur trois qui vit en dessous du seuil de pauvreté.

Avec tout le respect que je vous dois, bien sûr, Monsieur le Maire, et que je vous accorde, je vous dirai cependant que vous ne manquez cependant pas de cynisme en administrant des perfusions à

base de subventions au corps électoral, faisant de nos compatriotes issus de l'immigration de la chair à voter et du peuple historique de Marseille des assistés dépendant d'un système pourtant à bout de souffle.

Les conséquences logiques de tout cela, c'est qu'au-delà des hémicycles départementaux qui ne rassemblent plus que groupes d'initiés, coupés des réalités démocratiques, nos compatriotes se détournent de ce système mortifère connu sous le sigle UMPS.

Ce dossier, Monsieur le Maire, comme tant d'autres avant lui et comme, j'en ai bien peur, tant d'autres après lui, confirme que vous demeurez sourds aux cris de détresse de nos compatriotes. Vous ne serez par conséquent pas surpris d'être emportés dans quelques mois par la vague bleu marine d'une véritable révolution patriotique.

Je vous remercie pour votre attention.

*(Réflexions de Mme MASSE, M. RAVOUX veut également intervenir, mais M. HOVSEPIAN fait cesser toute remarque)*

Monsieur HOVSEPIAN. Je mets aux voix ce rapport.

### **LE RAPPORT N° 11-21084-DRIE – 11-16 7SEST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

***(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élu Front National)***

**RAPPORT N°11-21098-DF - 11-17 7S DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Association Comité Perce Neige - Opération "FMA Perce Neige" – 13° arrondissement - Création d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes autistes, de 28 logements PLS. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame MIZRAHI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la garantie de la Ville de Marseille pour le remboursement de la somme de 1 950 000 euros représentant 50 % d'un emprunt que l'Association Comité Perce neige, dont le siège social est à Courbevoie, se propose de contracter auprès de la banque Dexia Crédit Local.

Ce prêt devra être utilisé pour financer la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes, comprenant 28 logements, sis chemin de Château-Gombert, dans le 13° arrondissement. Ce programme comportera 28 chambres individuelles allant de 16 à 28 m<sup>2</sup>.

Le montant des redevances à la charge des personnes résidentes, au titre de la participation aux frais d'entretien et d'hébergement, sera déterminé en fonction des ressources de chaque personne, conformément aux dispositions prévues dans le règlement de l'aide sociale du Département. Cette opération contribue aux objectifs de l'Engagement Municipal pour le Logement, ainsi qu'à ceux du Programme Local de l'Habitat en matière d'accueil de populations spécifiques.

Selon l'exigence habituelle de l'organisme prêteur, l'octroi de ce prêt est subordonné à l'accord de la garantie communale que sollicite l'Association Comité Perce Neige.

Par ailleurs, la garantie complémentaire de l'emprunt a été demandée au Conseil Général des Bouches-du-Rhône. La commission a donné un avis favorable. Je vous remercie.

Monsieur HOVSEPIAN. Merci. Qui veut intervenir ?

**Monsieur DUTTO.** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, juste trois remarques.

La première, c'est que je pense qu'il faut un peu modifier dans l'entête du rapport : ce n'est pas FMA, c'est FAM, pour Foyer d'Accueil Médicalisé. Y compris sur le rapport de la Ville de Marseille, le terme a été utilisé improprement, c'est Foyer d'Accueil Médicalisé.

La deuxième remarque, c'est pour se féliciter effectivement qu'il puisse y avoir ce type de réalisation à Marseille et dans nos quartiers en particulier, puisque la question de l'autisme est une question extrêmement sensible.

C'est un handicap très particulier et face auquel les parents sont en grande détresse et en difficulté, puisque pour le moment, on n'a pas encore apporté de réponse satisfaisante pour faire évoluer les personnes atteintes d'autisme vers plus d'autonomie, malgré toute une série de pédagogie et de recherches, etc. Et donc, que l'on puisse avoir dans nos quartiers une telle structure, je crois que c'est une très bonne chose.

La troisième remarque, et cela vaut aussi pour le rapport qui est présenté par la Ville de Marseille, c'est sur la présentation du plan de financement.

Il est indiqué "subvention CG 13, 1 036 660 euros", mais en réalité, il faut que l'on sache que le Conseil Général, comme en l'occurrence l'Etat, pour ce type de structure, vont rembourser la totalité de l'emprunt. Puisque les FAM sont des foyers à double tarification, la partie médicalisée étant assurée par l'Etat et la partie accueil hébergement étant assurée par le Conseil Général dans le cadre de ses compétences obligatoires, et que l'emprunt est intégré dans le prix des journées.

Je voulais le souligner parce que la collectivité publique, y compris l'Etat, participe à 100 % au remboursement de l'emprunt.

**Monsieur HOVSEPIAN. Merci pour ces compléments d'information.**

**Madame LIAUTAUD.**

Je voudrais parler tout à fait à titre individuel. Sur certains points je rejoins un petit peu ce qui vient de se dire. Personnellement, je vais m'abstenir et je vous explique les raisons de ma décision.

Au-delà du fait de se réjouir de la création d'un lieu d'accueil pour les autistes, qui est nécessaire, le rapport qui nous est présenté comporte à mon avis quelques imprécisions.

En effet, j'ai noté que le terme Foyer d'Accueil Médicalisé, que l'on appelle plus classiquement "FAM", en clair doit comporter non pas des logements mais une partie privative qui est effectivement des chambres, et conformément à la réglementation également des espaces spécifiques et collectifs, et notamment des espaces qui correspondent à la médicalisation, ce qui n'est pas précisé dans notre rapport.

Il ne nous est pas indiqué non plus le cadre juridique dans lequel l'autorisation des tutelles a été donnée. S'agit-il d'une autorisation conjointe Préfecture et Conseil Général ou bien dans le cadre d'un appel à projets émis par l'Agence Régionale de Santé ?

Ceci est très important parce que le budget est la conséquence et effectivement la capacité de remboursement est aussi la conséquence de cette décision et de cette autorisation.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur HOVSEPIAN. Merci.** Bien sûr, toutes ces remarques sont enregistrées, de même que les informations qu'a apportées Joël DUTTO. Je mets aux voix ce rapport.

#### **LE RAPPORT N° 11-21098-DF – 11-17 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts, du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", et de l'élu Front National,  
Abstention de Mme LIAUTAUD)*

#### **RAPPORT N° 11-21103-DF - 11-18 7S DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES -Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM NEOLIA - Opération "Terra Verde PLUS/PLAI/PLS" - 14<sup>e</sup> arrondissement - Acquisition en VEFA de 44 logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur BARSOTTI, rapporteur.** Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet un engagement municipal pour une garantie d'emprunt accordée à la Société d'HLM Neolia pour l'opération "Terra Verde".

Je vous laisse consulter ce rapport. Je vous propose, Monsieur le Maire, de le mettre au vote.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je voudrais tout de même rappeler qu'il y a eu une demande de permis de construire qui a été déposée pour cette opération et que la Mairie de Secteur avait donné un avis défavorable à ce permis puisqu'il y avait 50 % de logements sociaux, et ceci dans un secteur qui en a déjà plus de 50 %. En même temps, il y avait d'autres raisons pour donner un avis défavorable.

Là, il s'agit d'une nouvelle demande, pour une nouvelle garantie d'emprunt, et là encore, on dépasse largement le taux de logements sociaux dans ce secteur. Donc sur les nouvelles opérations, les 20 % de logements sociaux, oui, mais là où le nombre de logements sociaux dépasse déjà la moyenne, et même largement, non seulement de Marseille mais du secteur municipal, vous savez que l'on a

délibéré sur un rapport et que la proposition de la Mairie d'Arrondissements est très claire là-dessus. C'est donc pour cela que j'ai donné un avis défavorable pour cette opération. Voilà le complément d'explications que je voulais vous apporter. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21103-DF – 11-18 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A LA MAJORITE.**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Europe Ecologie-Les Verts, vote "contre" de l'élu Front National, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")*

**RAPPORT N°11-21096-DF - 11-19 7S DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Erilia - Opération "Bd Bouge PLAI" – 13° arrondissement – Acquisition / amélioration d'un logement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur BARSOTTI, rapporteur.**

Il s'agit toujours d'une garantie d'emprunt accordée à la Société d'HLM Erilia pour l'opération "Bd Bouge PLAI". Cela concerne un seul logement, un type 6.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

C'est effectivement une opération qui concerne un seul logement social, une garantie d'emprunt à la société d'HLM Erilia. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-2196-DF – 11-19 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS.**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Europe Ecologie-Les Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 11-21032-DGUP - 11-20 7S DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION REGLEMENTATION –Approbation de dénomination de voies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur GROSS, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet l'approbation de dénominations de rues suite à l'avis favorable de la Commission de Dénomination des Voies en date du 18 janvier 2011.

Trois nouvelles voies dans le 13<sup>e</sup> arrondissement :

Voie sans nom, située sur le boulevard Barra, dénommée rue René Chaillan (1920-1991), qui a œuvré toute sa vie pour son village de Château-Gombert.

Rue Marc Donadille, pasteur (1911-1995) : modification des plaques de nom de rue en rajoutant "Juste parmi les Nations".

Placette située entre le Chemin Notre-Dame de Consolation et le Chemin de Château-Gombert : placette Ange Marius Michel, maraîcher.

Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, une nouvelle voie, située au Chemin du Bassin : rue Madeleine de Valmalette (1899-1999), pianiste.

Je propose de soumettre ce rapport au vote en émettant un avis favorable.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Donc trois nouvelles voies et une modification de plaques de nom de rue. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-2132-DGUP – 11-20 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 11-20985-DADU - 11-21 7S DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE -2°, 3°, 14° et 15° arrondissements - Projet de boucle de distribution d'eau de mer pour le chauffage et la climatisation de bâtiments sur le secteur des Docks Libres et de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur COCAIGN, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonjour ! Ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme dans le cadre d'une réalisation de climatisation, à partir d'un projet de boucle de distribution d'eau de mer, sur le secteur des Docks Libres et de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée.

Nous en avons déjà débattu et nous avons voté favorablement, lors du dernier Conseil d'Arrondissements, le 2 février, pour ce qui concernait à l'époque une étude d'évaluation préalable à un contrat de partenariat. Aujourd'hui, il s'agit d'engager une étude relative à cette réalisation.

Et comme je vous en ai déjà parlé deux fois, maintenant cela fait la troisième, je me permets d'insister au risque de vous ennuyer à nouveau sur les besoins énergétiques de ce territoire. Et donc je répète qu'il y a des potentiels solaires et éoliens thermiques et des richesses du sous-sol qui vont tout à fait dans le sens de cette étude et de ce projet.

La Mairie de Marseille a également préconisé la réduction de nos besoins énergétiques, grâce à d'autres dispositions qui sont relatives aux constructions et à l'architecture. Dans ce cas, c'est la thalassothermie, donc l'utilisation de l'eau de mer, qui a été identifiée comme une des solutions pour répondre aux enjeux énergétiques et donc cela répond un petit peu à l'interpellation que je vous en faisais en disant qu'au risque de favoriser un projet en particulier, on oubliait peut-être d'autres solutions. Mais cette fois-ci, le rédacteur de cette délibération n'a pas oublié de mentionner les autres techniques.

De plus, il nous annonce que dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, cette stratégie énergétique, dont je vous rappelle qu'elle consiste en une boucle de distribution d'eau de mer sur le secteur d'Euroméditerranée, est susceptible d'être subventionnée par l'Etat.

Enfin, ce projet gagnerait à partager dans le cadre global d'Euroméditerranée les évaluations au niveau des risques financiers, de la gestion et du montage juridique. Et c'est donc ce que la Mairie se propose aujourd'hui de faire, en nous demandant notre avis sur cette étude.

Et c'est pour cela qu'il y avait déjà eu une première tranche d'études qui avait été faite avec la Communauté Urbaine et l'Etablissement Public d'Euroméditerranée, qui a été approuvée. Et donc, pour cette année 2011 à venir, le montant de cette affectation d'autorisation de programme s'élève à 230 000 euros.

Je me permets, en tant qu'auditeur du Groupe Europe Ecologie, de vous dire que les dernières estimations maintenant incontestées du GIEC prévoient une hausse de deux degrés dans les 25 ans à venir et que les initiatives locales d'atténuation "non potentiellement dommageables" –je vous explique ce que cela veut dire : sans utiliser les gaz de schiste, qui risquent de polluer les nappes phréatiques et dont vous allez entendre parler de plus en plus souvent à partir de maintenant, et également le nucléaire, qui présente des risques qui non seulement ne sont pas négligeables mais contre lesquels aujourd'hui on ne sait pas se prémunir– sont donc bien essentielles.

Et bien que ce combat mondial contre la régulation du climat soit important, je pense qu'au niveau local, au niveau de la Mairie et au niveau de la Mairie de Secteur, il est bon que tout le monde y participe.

Nous sommes donc tout à fait favorables à l'approbation de cette délibération, qui encourage l'esprit et la lettre du Grenelle de l'Environnement aujourd'hui un peu oublié. Merci.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci. D'autres réflexions ou interventions ?

*(Aucune autre intervention)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-20985-DADU – 11-21 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 11-20881-DEEU - 11-22 7S DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE**

**-Plan Climat - Approbation de l'installation de parkings pour les vélos aux abords des équipements publics. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur AGULLO, rapporteur.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'installation de parkings pour vélos sur la voirie au modèle économique en forme de U renversé.

C'est plus ou moins une première dans une large mesure et il convient de souligner que bien sûr le Conseil d'Arrondissements soutient ce projet, et qu'en particulier, il faudra équiper la Mairie d'Arrondissements, les différents stades, les piscines, les nombreux équipements sportifs de proximité, tels que les gymnases, par exemple, les parcs publics, Font Obscur, le Grand Séminaire, les places des noyaux villageois, etc. Bien sûr, le besoin en équipements est important.

La bonne nouvelle est donc qu'une prise de conscience, que le vélo n'est pas là que pour le loisir, semble se dessiner à la Mairie Centrale, une prise de conscience, il faut bien le dire, qui est timide. Par exemple, les pistes de 17 mètres de longueur que l'on trouve au niveau de la Bourse, peut-être, enfin allons-nous arrêter d'en faire ou allons-nous les rallonger !

Donc voilà, on est vraiment dans une problématique : jusqu'à présent, le vélo à Marseille, c'était le loisir, cela ne se servait pas à grand-chose et à tel point que l'on faisait des pistes un peu au hasard, il n'y avait pas de projet ni de vision d'ensemble.

Les résistances sont fort nombreuses, et pas seulement à la Mairie Centrale. Il y a, par exemple, des difficultés à mettre les vélos sur les mêmes voies que les bus, des difficultés à embarquer son vélo dans le tramway, dans les bus. Et j'ai un souvenir, c'est une anecdote : quand je suis arrivé à Marseille, j'ai demandé si je pouvais mettre mon vélo dans le métro et la personne qui était à l'entrée du métro m'a grondé, elle m'a puni, en me disant : "Mais comment pouvez-vous poser cette question ?"

Donc on revient de loin et justement, j'espère que l'on va améliorer cela, parce qu'il faut bien dire que le vélo, ce n'est pas le loisir. Le vélo, avant tout, à Marseille, c'est la question des déplacements qui est derrière. La plupart des déplacements font moins de trois kilomètres de longueur.

Ce qui est en jeu dans les quartiers Nord, c'est le lien entre les quartiers. Il y a là une question extrêmement importante. Vous avez des quartiers qui sont défigurés par des quatre voies qui traversent un peu partout votre arrondissement, et les autres arrondissements d'ailleurs. Et remettre le vélo en place, c'est-à-dire redonner une position dans la voirie pour le vélo, ou en donner une, c'est quelque chose de fondamental. On pourra enfin emmener nos enfants autrement qu'en voiture, ils pourront aller en vélo.

Il y a aussi une autre question : on arrive en fin de métro, pourquoi ne peut-on pas prendre son vélo ? Tout simplement parce qu'il n'y a pas de parking sécurisé aux abords du métro. Tout simplement parce qu'il n'y a pas plus de parkings que de lieux pour parquer son vélo. Et pour son vélo, il faut bien le dire, le système de U renversé, c'est important, c'est bien, mais si son vélo vaut plus de 30 euros, on aura bien du mal le soir à le laisser attaché à ce système de U.

Je disais qu'à Marseille il y a une prise de conscience extrêmement timide, nous la soutenons mais on n'est vraiment, je crois, qu'au début d'un processus qui doit devenir plus ambitieux.

Il faut rappeler que la Mairie de Secteur est porteuse de nombreuses propositions, en particulier un projet pilote d'éco-route qui vise à créer un itinéraire réservé aux vélos et aux piétons, assurant une connexion entre deux polarités du secteur, la gare SNCF de Sainte-Marthe et le Campus de Saint-Jérôme.

Elle affirme aussi que l'usage du vélo en ville doit nécessairement s'assortir d'une politique d'implantation de stationnements spécifiques accessibles et sécurisés. Sécurisés ne veut pas dire justement les systèmes de U, cela veut dire autre chose, cela veut dire la possibilité d'avoir chez soi un vélo qui vaut plus de 30 euros, et de sortir et d'aller faire ses courses avec, de sortir et d'aller au cinéma avec, de sortir et d'aller au théâtre avec, de sortir et d'aller voir des personnes avec, en le garant. Et bien sûr, d'aller au supermarché avec.

Donc voilà, je crois que l'on en est encore loin, mais c'est rare que l'on puisse s'exprimer sur ces sujets-là.

Je voudrais dire quand même que la Communauté Urbaine a aussi un rôle important à jouer là-dedans. Et elle y travaille, elle est compétente en la matière et à la fin de l'année il sortira un schéma directeur des déplacements en mode doux, qui va un peu donner une vision globale sur le vélo et les déplacements en vélo dans les dix ou vingt ans qui viennent. C'est une chose extrêmement importante et les Mairies de Secteur y sont attachées.

Je voudrais ajouter aussi que, pour la première fois, cela n'existait pas auparavant, une ligne de déplacement en mode doux a été créée à la Communauté Urbaine. Avant, cela n'existait pas, il y avait zéro euro spécifique pour les déplacements en mode doux à la Communauté Urbaine.

Et je mets cela en balance avec le fait qu'à la Mairie Centrale il n'y a toujours pas de ligne spécifique. Ou autrement dit, il n'y a pas de volant de développement durable ; la Mairie Centrale

n'à à peu près jamais chiffré, à peu près jamais daté. Donc il n'y aucune vision, il n'y a aucune ambition au niveau de la Mairie Centrale et c'est pour cela que je suis d'autant plus content qu'enfin les choses se dessinent, même si c'est modeste.

Maintenant que l'on pense que ce projet de U pour les parkings à vélos soit dans le cadre d'un schéma plus vaste, pensé globalement pour les déplacements en mode doux, on peut penser que l'on prenne conscience qu'il y a un véritable enjeu dans nos quartiers. Je crois que l'on a là une bonne nouvelle à travers ce premier projet, on pourrait dire, de la Mairie Centrale, même modeste. C'est pour cela que, nous, la Mairie de Secteur, nous l'appuyons.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci, M. AGULLO.

**Monsieur BOURGAT.**

Monsieur le Maire, vous savez qu'en général nous nous abstenons sur les rapports où il y a un 2<sup>e</sup> article, mais, et je crois avoir convaincu d'ailleurs mes collègues ici présents, à titre personnel et j'espère peut-être le Groupe, j'ai trouvé parfaite l'argumentation de la Mairie de Secteur, parce que j'aime autant le vélo que ces Messieurs et Dames les Verts, et peut-être beaucoup d'entre vous ici. Je pense que c'est au moins quelque chose qui ne nous divisera pas et effectivement, je suis totalement d'accord.

Et pour une fois, à titre personnel mais apparemment j'ai même été convaincant auprès de mes collègues, nous voterons ce rapport, parce que le vélo est quelque chose à défendre et qu'il n'y a pas besoin de clivage politique pour le dire. Et de plus, on peut le dire en trente secondes.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci, M. BOURGAT. Donc, si j'extrapole ce que vous venez de dire, quand vous ne votez pas c'est parce que vous n'êtes pas d'accord !

**Monsieur BOURGAT.**

Monsieur le Maire, si je peux m'expliquer, je m'abstiens parce que je n'ai pas, avec mes collègues, à statuer avant le Conseil Municipal. Mais bien entendu, et vous remarquerez d'ailleurs que quelquefois, dans les journaux, j'é mets quelques hypothèses très personnelles, y compris sur la Mairie. J'ai un avantage, c'est que je suis un homme libre depuis que je suis né et j'espère jusqu'au dernier jour de ma vie. J'ai choisi un parti comme on choisit un instrument, mais ce n'est pas le parti qui m'instrumentalise. Aucun parti n'est arrivé à m'instrumentaliser et ce n'est ni l'UMP ni le PS ni les Verts ni n'importe qui qui y arrivera. Par contre, je veux être en discipline de Groupe, et je pense que nous tous ici nous le faisons, mais à côté de cela, il m'arrive d'avoir des opinions qui soient un peu divergentes.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je voulais simplement extrapoler. En tout cas, merci de voter ce rapport. Sachez qu'ici, dans cette Mairie d'Arrondissements, on travaille dans l'intérêt des habitants et dans le respect de tous les habitants, quels qu'ils soient.

**Monsieur BOURGAT.** Moi aussi, Monsieur le Maire !

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je voudrais ajouter que c'est un enjeu qui est extrêmement important, comme l'a souligné notre collègue Olivier AGULLO, et qui est aussi une priorité pour nous, nous y sommes également engagés.

Donc je le remercie pour tout le travail qui a été fait par notre collègue et c'est un travail conséquent sur déjà plusieurs années.

Nous avons fait des propositions à la CUM dans ce sens-là et je demande à mes collègues qui y siègent de continuer à pousser et à pédaler pour que ce projet puisse arriver.

Donc aujourd'hui, la Ville de Marseille souhaite équiper différentes structures de parcs à vélos. On ne peut que s'en féliciter, c'est conforme aux propositions qui étaient les nôtres. Et vous avez vu dans le corps de la délibération que ces équipements concernent la Mairie d'Arrondissements, les dix grands stades, les cinq piscines, les équipements sportifs de proximité, les parcs publics, les places des noyaux villageois, etc. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-20881-DEEU - 11-22 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**RAPPORT N° 11-21123-DGUP - 11-23 7S DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC – Approbation de la convention d'occupation du domaine public communal - Pharmacie située au sein de la galerie marchande de La Rose. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

La Ville de Marseille est propriétaire d'un local commercial au sein de la galerie marchande de La Rose, local d'une surface de 178 m<sup>2</sup> qui est aujourd'hui occupé par une pharmacie. Il y a donc une convention d'occupation entre la Ville et l'actuel titulaire.

Celui-ci a décidé de vendre son officine. Il convient donc de titrer le repreneur de l'activité de pharmacie. Les conditions d'occupation sont définies dans une convention et cette convention sera conclue pour une durée de quinze ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ne pourra être reconduite tacitement. La redevance est fixée à 40 100 euros l'année et sera indexée.

C'est donc un problème d'ordre juridique et technique. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21123-DGUP – 11-23 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 11-21045-DADU - 11-24 7S DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE –13<sup>e</sup> arrondissement - Les Olives - Chemin de la Marre - Cession d'un terrain à PROMOGIM - Retrait de la délibération n°09/0533/DEVD du 25 mai 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours) (Rapport distribué en séance)**

Madame MASSE, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers amis, ce rapport a pour objet la cession d'un terrain sis chemin de la Marre, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, représentant une superficie d'environ 11 800 m<sup>2</sup> et, donc l'annulation d'une précédente délibération prise en mai 2009.

Monsieur le Maire, ce rapport appelle de notre part quelques remarques que nous allons notifier pour qu'elles soient jointes au prochain Conseil Municipal.

Je ferai d'abord un petit peu d'historique. Je ne vais pas vous faire la lecture mot à mot, mais nous avons déjà vu ce rapport qui ne nous est pas étranger, car il est déjà passé en Conseil d'Arrondissements en novembre 2007 et en mai 2009, sur la même cession de ce même foncier municipal, et toujours pour le développement d'un programme immobilier d'une centaine de logements.

Des avis défavorables avaient été émis de la part de notre Conseil d'Arrondissements en raison de l'absence de mixité sociale dans l'offre proposée et du déficit en équipements publics du quartier. Mais il avait été aussi signalé la nécessité de surveiller ces constructions vu l'enclavement de ce quartier et la mauvaise circulation qui s'y faisait tous les jours.

Monsieur le Maire, aujourd'hui ce projet de nouveau présenté, ce n'est pas un nouveau projet, c'est encore ce même projet mais qui a été annulé par le Tribunal Administratif de Marseille sans que soient d'ailleurs précisés les motifs de cette annulation, bénéficie des droits à bâtir globaux de la parcelle initiale mais sur une assiette réduite, la Ville souhaitant conserver une partie de ce terrain pour réaliser un équipement public.

Sur cela, il est à garder dans votre esprit que sur 2 500 m<sup>2</sup>, donc l'assiette foncière qui va rester à la Ville de Marseille, nous avons déjà perdu 1 260 m<sup>2</sup> de droits à construire pour un équipement public ; c'est à conserver au coin de sa mémoire, mais c'est un point assez important. Et on ne sait toujours pas ce qu'ils pourront faire, mais je ne pense que le bâtiment sera bien grand, si c'est un bâtiment.

Le Conseil d'Arrondissements des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements note que les arguments qu'il avait développés dans ses délibérés précédents et par le Maire lui-même, semblent être suivis par la Ville de Marseille, qui prend ainsi conscience de la nécessité de créer un équipement public dans ce quartier soumis à une urbanisation intensive.

Cela étant, la nature de cet équipement n'étant pas définie, il n'y a pas eu de concertation ni avec la Mairie de Secteur ni avec les habitants, nous nous interrogeons fortement sur cette proposition.

Donc au regard des contraintes de circulation de ce quartier, dont les voiries restent sous-dimensionnées, notre Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements réaffirme son opposition à ce projet immobilier, qui n'est pas dé-densifié puisqu'il bénéficie du report de COS intégral et qui, en outre, n'inclut aucune part de mixité sociale.

La programmation de logements –nous le savons– à prix maîtrisé ne permet pas d'accroître les capacités d'accession des jeunes ménages sur ce territoire. Les opérations de promotion immobilière privées doivent impérativement intégrer 20 % de logements sociaux, conformément à la position du Conseil d'Arrondissements délibérée le 9 décembre 2009 et aux objectifs poursuivis dans le Programme Local de l'Habitat.

J'ajouterai, Monsieur le Maire, avant de proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre une délibération, qu'il faut souligner une nouvelle fois le manquement de concertation de la Ville de Marseille avec notre Mairie de Secteur et les habitants de ce quartier, dans sa course à l'urbanisation intensive dans notre secteur.

De plus, je m'interroge sur le coût de cette cession, qui, malgré la réduction de l'emprise foncière de ce projet de près de 2 500 m<sup>2</sup>, reste le même : ils le paient 1 700 000 euros. Le droit à bâtir supplémentaire de 1 260 m<sup>2</sup> accordé à la société privée Promogim par la Ville de Marseille se voit ici monnayé. Il est à regretter le manque de transparence de cette opération tant sur le fond que sur la forme. Et à ce titre, Monsieur le Maire, pour ma part, je soutiendrai au Conseil Municipal, avec vous et avec tout le Groupe, le même discours et surtout le même vote.

Nous proposons donc au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après : "Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements de la Ville de Marseille rejette les dispositions énoncées dans le rapport 11-209-13-DVSCJ concernant la cession d'un terrain, sis chemin de la Marre dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, à la société Promogim."

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci. Y a-t-il des remarques ?

*(Aucune remarque)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Tout a été dit, depuis 2007 jusqu'à 2011, en passant par l'annulation de la précédente délibération par le Tribunal Administratif et la nouvelle opération que l'on nous propose, et pour un équipement sans précision ni sur sa nature ni sur sa forme, et sans concertation, Mme MASSE nous l'a dit. Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21045-DADU – 11-24 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A LA MAJORITE.**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Europe Ecologie-Les Verts, vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 11-21109-DEEU – 11-25 7S DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN –Réalisation d'un barrage à sédiments sur le vallon de la Montade - 13<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme et d'une convention de partenariat avec la commune de Plan-de-Cuques. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur COCAIGN, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis sur un rapport qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille, ayant pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme et d'une convention de partenariat avec la Commune de Plan-de-Cuques pour la réalisation d'un barrage à sédiments sur le vallon de la Montade, quartier de la Grave, les Médecins, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

C'est une affaire dont on a souvent débattu ici aussi. J'oserai dire que tout le monde, à droite comme à gauche, a mis les pieds dans l'eau dans cette affaire.

Si vous me permettez, Monsieur le Maire, je reprendrai votre intervention indignée en date du 13 décembre 2008, motivée par les inondations meurtrières de 2000 et 2003, dont les habitants se souviennent malheureusement trop souvent. Je vous cite : "La gestion des risques naturels est un impératif public pour nos Collectivités".

Et je cite également une interpellation de M. Jean-Claude GAUDIN où vous lui disiez : "Monsieur le Maire, vous avez inscrit sur mon secteur 18 bassins de rétention, des retenues collinaires, des réfections de cours d'eau. Qu'avez-vous fait en 13 ans ? 2 bassins et 10 études, en deux mandats". Et aujourd'hui, trois ans plus tard, donc trois mandats de M. Jean-Claude GAUDIN, le risque est toujours potentiel.

En effet, dans le cadre de cette délibération, et c'est un dossier que je suis déjà depuis trois ans, on a eu l'occasion de se réunir de très nombreuses fois à la Préfecture et le dossier n'avance pas, toujours pour des raisons invoquées par les uns, par les autres. Malheureusement, il s'agit de santé publique, il s'agit de risques naturels. Je ne comprends pas, dans cette affaire, pourquoi pour un petit budget de 2 millions d'euros on n'arrive pas à régler ce problème. Où sont ces bassins de rétention ? Comment traite-t-on ici la santé des personnes ?

Il n'y en a pas que pour la Mairie de Marseille. Vous dénoncez, Monsieur le Maire, auprès du Préfet de la Région le manquement quant au Plan de Prévention des Risques Naturels sur la ville. Depuis lors, la prescription a été signée par le Préfet, mais la Mairie de Marseille n'a toujours pas de Plan de Prévention des Risques, le document n'a pas été signé. C'est la seule Commune des Bouches-du-Rhône, quasiment, qui n'a pas de Plan de Prévention des Risques, pour une ville de 850 000 habitants !

Il peut y avoir le feu sur la zone de Berre l'Etang et les fumées peuvent se déplacer sur la ville de Marseille, il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques ! S'il y a des inondations, s'il y a un raz-de-marée, oui, à Marseille cela peut exister aussi, il ne sera pas très haut, il fera un mètre de haut, mais cela suffira pour faire pas mal de dégâts et pour tuer quelques personnes, il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques !

Personnellement, j'ai interpellé au nom du Maire les Services de la Préfecture, qui m'ont demandé bien entendu d'en référer officiellement au Préfet par l'intermédiaire de Monsieur le Maire, et c'est donc ce que je lui demanderai de faire, à la fin de mon intervention.

J'ai ici en ma possession le document d'information édité par le Cabinet du Préfet pour ce qui concerne la Commune de Marseille, qui s'appelle le "Dossier communal d'information", qui est un document obligatoire et qui nous renseigne sur ce qu'est un Plan de Prévention des Risques. Et notamment, il dit bien qu'un arrêté de prescription initie la procédure, donc nous sommes en initiation d'une procédure depuis de très nombreuses années, et que l'approbation du Plan de Prévention des Risques permet au public de s'informer et de se former sur ces problématiques-là. Donc cela n'existe toujours pas.

Et j'en arrive au fond de mon intervention, toujours en tant que Groupe des Verts. Excusez-moi pour la comparaison, mais combien de Fukushima doivent avoir lieu pour que les Collectivités, pour que les personnes prennent leurs responsabilités et qu'un peu de bon sens gouverne nos interventions dans ce type de dossiers, qui sont des dossiers très sensibles et qui sont impératif?

Je pense que la réalisation de ce bassin de rétention va encore prendre malheureusement quelques années puisque, même si de bonnes volontés, à droite et à gauche, comme je le disais tout à l'heure, sont intervenues pour que le dossier avance enfin un peu, il faut quand même savoir que le propriétaire d'une partie des terrains où va être construit ce bassin de rétention n'a toujours pas été officiellement contacté. Donc on va quand même au-devant de difficultés, voire même de difficultés importantes au niveau juridique.

Donc j'aimerais que ce dossier avance encore un peu, mais ce que j'aimerais simplement, et j'en arrive à mon intervention de tout à l'heure, c'est qu'ici, le Conseil d'Arrondissements et le Maire de ce Conseil d'Arrondissements, M. Garo HOVSEPIAN, interpellent à nouveau le Préfet sur la réalisation de tous ces bassins de rétention que l'on nous a promis, interrogent la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine sur toutes ces questions-là.

Je vous rappelle que la santé n'a pas de prix quand elle concerne toute la collectivité. Je vous remercie.

**Madame FEDELE.** Je crois qu'il existe un Plan de Prévention des Risques Incendie.

**Monsieur COCAIGN.** Oui, tout à fait !

**Monsieur HOVSEPIAN.** On parle là d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation.

Un intervenant. Ce n'est pas pareil !

**Monsieur DAUMERGUE.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Monsieur l'Adjoint de quartier, M. Bruno COCAIGN, qui a reconnu que beaucoup de personnes ont travaillé sur ce sujet.

Je voudrais simplement reprendre un peu ce qui a été dit. C'est vrai, c'est très long, c'est très difficile, il faut se battre. Et cela fait treize ans que M. GAUDIN n'a rien fait, mais la ville de Marseille a 2 600 ans et qu'avons-nous fait avant pour ce problème-là ? Les inondations ont toujours existé, et je vous citerai qu'en 1941 le Jarret passait au-dessus du parapet bordant le Jarret. Donc cela a toujours existé.

Et si vous êtes un peu observateurs, les uns et les autres, vous pouvez vous rendre compte que dans l'avenue de La Rose il y a un trottoir de chaque côté où il y a bien souvent une voire deux marches d'escalier, et que sur ces marches d'escalier il y a aussi deux réglettes qui permettaient de mettre une bande de tôle ou de bois pour se protéger du niveau de l'eau qui passait dans la rue.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. Je dois dire, M. DAUMERGUE, que les anciens ont fait beaucoup plus de choses que ce qui a été fait pendant ces dix ou quinze dernières années. Par exemple, le Canal de Marseille a été fait, le Vallon Dol a été fait.

Je dois dire que pour nous, pour moi aussi, c'est une obsession. On avait eu des inondations en 1999. En 2000, il y a eu un mort, il y a eu des drames, il y a eu des tragédies. Et depuis, qu'est-ce qui a été fait ? Deux bassins de rétention. Alors, aujourd'hui, c'est bien, il y a quand même une petite réalisation. C'est minime, mais il y a quelque chose qui a été fait. Donc c'est ce que l'on déplore et ce n'est pas faute de l'avoir dit et redit, ce n'est pas faute d'avoir fait des réunions, d'abord avec M. ASSANTE, après avec Mme VASSAL, à la Préfecture à plusieurs reprises. Donc, voilà, c'est tout ceci.

De plus, je dois ajouter qu'avec le Maire de Plan-de-Cuques nous sommes d'accord, nous avons les mêmes positions là-dessus. C'est uniquement le financement qu'il faut assurer. Et les autres Collectivités Territoriales, que ce soit le Département ou la Région, s'étaient engagées en Préfecture pour apporter également leur financement et leur contribution, mais cela ne bouge pas. Voilà donc ce que l'on déplore, tout en disant qu'il y a quelque chose qui est fait à minima, tant mieux, mais c'est très insuffisant et on ne sait pas ce que l'avenir peut nous réserver.

S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21109-DEEU - 11-25 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N°11-20913-DVSCJ - 11-26 7S DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - Inscriptions scolaires : révision des périmètres scolaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame BRYA, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, ce rapport a pour objet, dans le cadre des inscriptions scolaires des enfants en écoles maternelles et primaires, la révision annuelle des périmètres scolaires.

Les sectorisations qui ont été délibérées jusqu'à présent, Monsieur le Maire, l'ont été, comme vous le savez, dans une totale absence de concertation. Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements a réaffirmé par deux fois au Maire de Marseille la nécessité d'engager la concertation prévue par l'ensemble des textes législatifs et parlementaires sur la sectorisation, avec l'ensemble des partenaires, visant à une redéfinition des territoires et des implantations scolaires pour donner à la sectorisation son véritable sens, qui est celui d'être un outil au service de la mixité sociale.

Comme vous vous en souvenez, Madame l'Adjointe Déléguée à l'Education, au regard des sectorisations des différents périmètres qui ont été travaillés et de l'absence de concertation, nous avait réaffirmé lors d'un Conseil Municipal que le prochain travail effectué sur la sectorisation privilégierait une large concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et les partenaires institutionnels concernés.

Il est quand même à noter encore une fois, à nouveau, comme en juillet 2007 et mars 2010, que cette révision des aires de proximité des écoles publiques de Marseille a encore été effectuée sans concertation et, comme vous l'avez écrit dans le rapport, est une décision solitaire.

Ainsi, aucun des 100 conseils d'école n'a été consulté. Pourtant, et il faut le rappeler ici en Mairie de Secteur, les conseils d'école sont des instances définies par des textes législatifs et réglementaires, qui ont notamment compétence de donner leur avis sur les aires géographiques de recrutement des élèves.

Il faut également rappeler qu'aucune fédération de parents n'a été consultée. Pourtant, les fédérations de parents sont des associations reconnues par les textes législatifs et réglementaires, et qui sont obligatoirement associées.

Mieux encore, aucun élu de proximité n'a été consulté. Pourtant, ce sont les élus d'Arrondissements qui représentent le Maire de Marseille dans les 100 conseils d'école, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Donc, chaque année, comme vous le savez, Monsieur le Maire et mes chers collègues, ce sont des dizaines de familles qui viennent frapper à la porte de la Mairie de Secteur concernant les difficultés

auxquelles elles sont confrontées quant à l'inscription de leurs enfants dans les écoles de nos arrondissements.

Il faut également noter qu'à l'heure actuelle, nous avons un certain nombre de directeurs d'école, sur le périmètre de notre Mairie de Secteur, qui refusent, comme la loi le préconise, de prendre les inscriptions. Donc, à l'heure actuelle, nous n'avons aucun positionnement de la Ville de Marseille concernant les inscriptions de nos élèves sur notre territoire et sur l'ensemble du territoire marseillais.

Donc au regard de toutes les questions que nous avons et de ce manque de concertation, nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante.

Dans son article 1 : "Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements de la Ville de Marseille rejette les dispositions énoncées dans ce rapport 11-20913-DVSCJ concernant la révision des périmètres des écoles maternelles et élémentaires de Marseille."

Dans son article 2 : "Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements de la Ville de Marseille sollicite le Maire de Marseille pour engager une véritable concertation comme il est prévu dans les textes législatifs et réglementaires."

Dans son article 3 : "Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements de la Ville de Marseille demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal."

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci, Mme BRYA. Y a-t-il des interventions ?

**Madame PONCET-RAMADE.**

Concernant cette sectorisation, il faut savoir quand même qu'elle a été faite par des gens compétents, par des Inspecteurs d'Académie, des gens qui connaissent parfaitement le problème des secteurs, il y avait des directeurs d'école, et qu'elle obéit donc à la fois à un désir de maillage du territoire et à un désir de mixité sociale.

Effectivement il n'y a pas eu de concertation. Et effectivement, l'autre faute, c'est que le Maire devrait assumer cette sectorisation en faisant lui-même les inscriptions, comme la loi le lui oblige, mais qu'il dit toujours : "Je respecte mon illustre prédécesseur qui disait que si le Maire est chargé des inscriptions scolaires, il en prend tout le mécontentement et je suis comme mon illustre prédécesseur, je ne veux pas accepter ce mécontentement." Donc effectivement, le Maire n'inscrit pas, comme c'est la loi, et finalement tout cela retombe sur qui ? Sur les familles, les directeurs d'école, qui ne peuvent rien dire, et la sectorisation est quand même une bonne chose, mais elle est sans concertation et sans respecter la loi.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

La concertation est inscrite dans la loi ; dans les différents textes réglementaires, c'est inscrit. Donc c'est une obligation de concerter les conseils d'école, donc les parents d'élèves, de concerter les élus de proximité et la Mairie de Secteur, chaque fois.

Parce qu'ensuite, comme Mme BRYA l'a dit, tout remonte vers nous ! Le premier réceptacle de tous les problèmes scolaires, c'est ici, en Mairie d'Arrondissements, au premier étage ! Je peux vous montrer les lettres. Donc on le déplore, encore une fois. Cela a été dit et redit. Je mets aux voix ce rapport.

**Monsieur BOURGAT.** Nous sommes "contre" le rapport que la Mairie des 13-14 présente, mais pour celui de la Mairie Centrale.

**LE RAPPORT N° 11-20913-DVSCJ – 11-26 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A LA MAJORITE.**

**(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Europe Ecologie-Les Verts, vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élu Front National)**

**RAPPORT N° 11-21115-DGUP – 11-27 7S DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> série d'actions 2011. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)**

**(Rapport distribué en séance)**

**Monsieur FLORY,** rapporteur.

Monsieur le Maire, Madame la Députée, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> série d'actions 2011 sur la prévention de la délinquance.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la sécurité, c'est le droit régalien de l'Etat, mais force est de constater que l'échec de la politique nationale en la matière fait que les Communes doivent aussi, autant que possible, en prendre le relais. Elles peuvent le faire avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Mais la délinquance et l'insécurité découlent de l'appauvrissement, de la précarisation, de la concentration de la misère et du chômage. La répression est nécessaire, mais ne soigne pas la cause. Et aujourd'hui, à Marseille, dans les quartiers défavorisés, il y a 45 % des jeunes qui sont au chômage. C'est inadmissible dans un pays qui est dit développé.

La France et la région se privent ainsi de forces vives d'une grande partie de la jeunesse et évidemment, la délinquance en est une conséquence directe : on n'offre pas d'avenir à cette jeunesse.

A Marseille, 625 230 euros, précisément, sont consacrés à la prévention de la délinquance. Compte tenu de l'importance de ce problème, ce montant est nettement insuffisant, en particulier quand la Ville peut s'offrir un Palais de la Glace et de la Glisse à 45 millions d'euros et un projet de Stade à 273 millions d'euros, dont 173 millions d'euros pour la Ville et où il n'y a que 30 millions d'euros de l'Etat. On pourrait consacrer quand même plus de moyens à la réduction de la délinquance et à la solidarité avec les personnes en difficulté. C'est une urgence supérieure, bien supérieure à des opérations qui sont en grande partie des opérations de prestige !

Alors, même si le Palais de la Glace et de la Glisse est une belle réalisation, elle n'est déjà pas très respectueuse de l'environnement. Bien sûr, le Stade Vélodrome est pour tous les Marseillais et intéresse tous les Marseillais, il porte une image aussi, bien sûr, mais une bonne réalisation pourrait se faire peut-être à des coûts un peu moindres.

Heureusement qu'un tissu associatif important anime les quartiers, apporte la culture, favorise l'éducation et fait donc de la prévention de la délinquance, avec des permanents et des membres bénévoles dévoués. Mais malgré les efforts, y compris de la Mairie du 13-14, ces associations manquent de moyens.

Aujourd'hui, on nous propose d'apporter une subvention de 7 000 euros au Centre Social Familial Saint-Gabriel, "de la troisième à la seconde". Le Centre Social prévoit une intervention sur trois cités, les mercredis et vacances scolaires : Maison Blanche, Cercle Sportif Saint-Gabriel et Marine Bleue.

Les équipes sont composées d'un éducateur spécialisé, d'un éducateur sportif, d'un ou deux animateurs et d'un ou deux jeunes relais. Cet outil permet aux équipes d'acquérir la confiance des jeunes et de proposer des codes sociaux et des opportunités d'identification positive. Le travail se fait en concertation avec les trois collèges du secteur. 15 jeunes seront accueillis par soir. Par ailleurs, 10 réunions d'échanges sur la pratique parentale sont programmées.

D'autre part, on propose aussi d'attribuer 5 800 euros à l'Etablissement Régional Léo Lagrange Animation PACA, pour la Maison pour Tous Echelle 13. Cette action partenariale permet aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement dans des lieux de proximité nécessaire à une bonne intégration dans leur environnement, de consolider le partenariat avec les lycées, de soutenir les parents dans leur rôle éducatif et de promouvoir des initiatives valorisantes.

Evidemment, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci.

**Monsieur BOURGAT.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans mon précédent mandat, j'étais en charge de la Délégation de la Prévention de la Délinquance et quelques-uns qui me connaissent savent que j'ai beaucoup travaillé sur ces sujets.

Alors, je ne peux pas laisser dire ce qui vient d'être dit, avec des amalgames simplistes, faciles, sous prétexte que, par exemple, le Palais de la Glace et de la Glisse coûte cher. Cela veut dire d'ailleurs que, bizarrement, il ne serait ouvert qu'aux gens à l'aise. Ces choses-là sont faites pour tous les Marseillais !

Sur la prévention de la délinquance, les solutions qui nous ont été proposées sont même tristes. Et qui plus est, dire que seuls les pauvres et les précaires seraient des délinquants est une erreur énorme, grossière, parce que, excusez-moi, mais nous connaissons des délinquants, et même certains dans le milieu politique, qui n'ont rien de pauvre et de précaire !

Donc, je suis désolé, mais ce genre d'argument, je ne peux pas l'écouter ! On ne résout pas les problèmes en tapant sur l'adversaire politique, comme cela vient d'être fait d'une manière grossière et bête ! Personnellement, je considère que lorsque l'on donne des subventions...

**Monsieur HOVSEPIAN.**

...M. BOURGAT, vous m'étonnez un peu, je ne vous ai jamais entendu parler comme cela !

**Monsieur BOURGAT.**

Monsieur le Maire, je vous étonne parce que je ne suis pas d'accord ! C'est comme cela que l'on fait le lit de gens qui, par l'extrême, après, dérivent. La Prévention de la Délinquance consiste à aider les associations, et peut-être à mener des enfants au Palais de la Glace et de la Glisse ou au Stade, tout simplement.

Donc c'est une chose que je ne peux pas tolérer : ce système d'explication de la délinquance, excusez-moi, est ridicule ! Et je m'arrête, Monsieur le Maire, mais je suis obligé quand même de dire que c'est ridicule.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Vos propos sont décevants, M. BOURGAT, parce que ce qui a été dit est la stricte vérité ! Le problème de la sécurité, de la délinquance, de la prévention, c'est un problème majeur, que l'on vit tous les jours aujourd'hui. Et la sécurité ne peut pas être construite sur l'insécurité sociale ! Et cela existe ! C'est ce qui a été dit : le chômage, l'emploi, le logement, etc. Et vous savez très bien qu'aujourd'hui on manque de moyens !

Aujourd'hui, à 13 h, j'étais à l'hôpital Edouard Toulouse, il y avait le Procureur Général, M. DALLEST, que j'ai invité d'ailleurs, pour le 8 avril prochain, à un Contrat Local de Sécurité consacré uniquement aux établissements du second degré, les collèges et les lycées, aux abords et à l'intérieur. Et avec lui, on a constaté, on a dit, en parlant notamment pour les écoles et ce qui se passe dans les écoles, où un élève sur dix est aujourd'hui l'objet d'attaques, de violences verbales, morales, etc., il nous a dit lui-même : "M. HOVSEPIAN, c'est vrai, on manque énormément de moyens humains."

Si dans les écoles on ne retirait pas les surveillants, les CPE ou tous ceux qui peuvent aider à l'éducation et à la surveillance, peut-être y aurait-il eu moins d'actes de violence dans les écoles, à l'intérieur et à l'extérieur ! Et aujourd'hui, quand on dit qu'à Marseille on a 239 policiers municipaux, et je ne voulais pas aborder ce sujet, la Ville n'a rien fait pendant ces quinze ans pour augmenter les effectifs et assurer la sécurité des Marseillais !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Monsieur le Maire nous a promis un Conseil Municipal uniquement dédié à la sécurité : on l'appelle de nos vœux, on attend ! Il y avait ici deux Compagnies de CRS que l'on voulait nous enlever, comme on enlève les usines d'aciérie ou autres en Lorraine !

Vos propos ne sont pas à votre image, excusez-moi, M. BOURGAT. Ce qu'a dit M. FLORY, et il l'a bien dit, il a déploré les causes de la délinquance et celles de l'insécurité. Et je le répète encore une fois : la sécurité ne peut pas être assise sur l'insécurité sociale ! Et on la vit tous les jours ! Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21115-DGUP – 11-27 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**

***(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", vote "contre" de l'élu Front National)***

**RAPPORT N° 11-21053-DGECS - 11-28 7S DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –Subventions aux organismes et équipements sociaux "Objectifs Jeunes" - 2° répartition 2011. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)**  
***(Rapport distribué en séance)***

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet le versement par la Ville de Marseille de subventions aux organismes et équipements sociaux participant au dispositif Objectifs Jeunes".

Il s'agit de subventions accordées au Centre d'Animation Léo Lagrange, à la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, à l'Association de Gestion et d'Animation pour le Centre Social Malpassé Les Cèdres, à l'Association de Gestion et d'Animation pour le Centre Social Val Plan Bégude, au Centre de Culture ouvrière pour le Centre Social La Paternelle et celui de la Renaude, au Centre Social La Garde, au Centre Social les Rosiers, au Centre Social l'Agora, à l'Association de Gestion et

d'Animation pour le Centre Socioculturel Frais Vallon, au Centre Social Saint-Gabriel Bon Secours, au Centre Social Saint-Just La Solitude et à l'Association de Gestion et d'Animation Maison des Familles du 13/14 pour le Centre Social des Flamants et pour l'Espace Familles Font Vert. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21053-DGECS – 11-28 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 11-21085-DASS – 11-29 7S DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX –Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine - 1<sup>ère</sup> répartition 2011. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 10 jours)**  
***(Rapport distribué en séance)***

Monsieur GROSS, rapporteur.

Monsieur le Maire, Madame la Députée, Mesdames, Messieurs les élus, ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention, une aide financière d'un montant de 8 000 euros, à l'association "Chiche" située 20 traverse Lieutaud, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, association conduisant des animations dans notre cité. Je sou mets ce rapport au vote en émettant un avis favorable.

Monsieur HOVSEPIAN. Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21085-DASS – 11-29 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

***(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élu Front National)***

**RAPPORT N° 11-21048-DGECS – 11-30 7S DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Financement 2011 de la Démarche Qualité des Centres d'Accueil et des Ludothèques - 2<sup>e</sup> répartition. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)**  
***(Rapport distribué en séance)***

Madame TRISCARI, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet le financement de la Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement dans le cadre du Contrat Temps Libres avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, qui prévoit la promotion et le développement d'actions de loisirs pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

Sur un montant global de 1 207 300 euros, au titre de la Démarche Qualité des ALSH et des ludothèques, il est proposé d'attribuer à destination des Centres et des lieux d'activités du 7<sup>e</sup> Secteur des aides financières pour les 15 centres sociaux énoncés dans le rapport. Je vous laisse le soin de les lire.

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements rappelle que notre administration publique est au service des citoyens, et plus particulièrement des citoyens fragiles, ceux qui ont le plus grand besoin de son aide et de son soutien. C'est le cas, bien souvent, des enfants et des jeunes accueillis dans les Centres d'animation et de loisirs. Nous devons rechercher en permanence la qualité, c'est-à-dire l'efficacité, la rapidité, la personnalisation du service public rendu.

Notre Mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements se félicite de la Démarche Qualité inscrite dans le Contrat Temps Libres de la Ville de Marseille.

Gérant près d'une vingtaine de Centres sur son territoire, elle se porte volontaire pour développer au sein de ses propres structures municipales cet engagement de transparence, d'adaptation et de modernisation. L'avancée de la Qualité sera d'autant plus forte qu'elle irriguera les différents partenaires associatifs et publics.

Donc, dans l'article 1 de sa délibération, notre Conseil d'Arrondissements des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de Marseille approuve les dispositions énoncées dans le rapport 11-21048-DGECS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille, en vue de développer les actions Démarche Qualité ALSH.

Dans l'article 2, notre Conseil d'Arrondissements des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de Marseille sollicite le Maire de Marseille afin que la Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans

Hébergement conclue dans le cadre du Contrat Temps Libres avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, soit étendue à l'ensemble des Centres de loisirs transférés sur le 7<sup>e</sup> secteur.

Je voudrais rajouter, Monsieur le Maire, si vous le permettez. Je profite de ce rapport, notamment sur le Contrat Enfance Jeunesse, pour rappeler que depuis de nombreuses années, notre majorité, nous menons une vraie politique dans le domaine de la Petite Enfance afin qu'il y ait davantage de structures dans nos arrondissements, avec de nouvelles constructions.

Malgré, je le rappelle, que ce ne soit pas la compétence de notre Mairie de Secteur, nous nous efforçons, avec mes collègues élus, de travailler dans ce domaine, afin de relancer la Ville de Marseille pour l'inscription de nos deux Centres d'animation Pôle Petite Enfance de Font Obscur et de Pélabon, qui ne sont toujours pas inscrits dans le Contrat Enfance.

Et je voudrais rappeler aussi la création d'une crèche halte-garderie, qui va s'ouvrir sur la cité des Balustres très prochainement et que nous allons inaugurer. Et donc, le Maire et Madame la Députée ont également demandé à la Ville de l'inscrire, pour que les familles puissent bénéficier de prestations moins chères, parce que cette structure nouvelle accueillera des enfants de 12 mois à 4 ans, dans la journée, en demi-journée ou à l'heure. C'est un accueil qui reste ouvert pendant les vacances. Cette structure est ouverte le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Le mercredi est bien sûr réservé à des journées d'activités avec parents et enfants.

Compte tenu de la non-inscription des prix, qui sont assez élevés pour les parents, qui paient suivant leur salaire, le prix de la journée est de 45 euros, la demi-journée de 20 euros, l'accueil de l'heure de 5 euros, et bien sûr il y a une déduction sur les impôts.

Cette nouvelle structure s'inscrit dans une ambiance familiale et conviviale, dans le respect des rythmes de chaque enfant, en proposant de nombreuses activités.

Je voudrais citer les responsables de cette structure, pour leur engagement et leur pugnacité ; ils sont allés au bout de cette bataille, ils n'ont pas baissé les bras. Et j'espère que d'autres structures se développeront sur notre secteur.

Et nous serons conviés bien évidemment à son inauguration très prochainement. Merci.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Y a-t-il des remarques ?

*(Aucune remarque)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je voudrais dire qu'il y a eu un travail énorme qui a été fait dans le domaine de la Petite Enfance. Et le domaine de la Petite Enfance, ce n'est pas la compétence d'une Mairie d'Arrondissements, mais comme à Marseille il n'y a pas de crèche, on construit, on urbanisme, on densifie, mais à côté il n'y a pas d'équipement, il n'y a pas de crèche, il n'y a pas d'école, donc nous essayons, à la Mairie d'Arrondissements, avec les moyens qui sont les nôtres, de créer des lieux d'accueil.

Et Mme TRISCARI l'a dit, c'est prêcher dans le désert que de dire encore une fois que l'on rentre dans le Contrat Enfance afin d'alléger la charge des familles. Cela fait huit ans, dix ans, qu'on le dit, à Mme LOTA, à Mme CASANOVA et je ne sais plus qui après, et le dire et le redire, pourquoi ? On ne veut pas permettre aux familles de nos arrondissements d'avoir accès à ces crèches à des prix un petit peu plus à la hauteur de leur niveau social. Et ce que l'on veut, c'est cela.

Donc, à côté, bien sûr, on se débrouille ! Oui, on se débrouille, on crée avec des associations ce que l'on appelle des micro-crèches. Et bien sûr, au mois de mai, on va inaugurer cette nouvelle crèche aux Balustres, etc.

Et je félicite tout le travail qui est fait dans ce domaine, grâce à la Mairie d'Arrondissements et grâce au Pôle Solidarité ! Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21048-DGECS - 11-30 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS.**

***(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Europe Ecologie-Les Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)***

**RAPPORT N° 11-21074-DADU - 11-31 7S DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE -14<sup>e</sup> arrondissement - Sainte-Marthe - 223 chemin de Sainte-Marthe - Cession d'un terrain bâti à Monsieur Hocine Abed. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 10 jours)**

***(Rapport distribué en séance)***

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Dans ce rapport, il s'agit de l'approbation de la cession à M. ABED d'un bien immobilier situé chemin de Sainte-Marthe.

Je vous lis un courrier que j'ai adressé à Mme Chantal PATRICOT-MARGNAT, le 22 novembre 2007, au nom de M. ABED.

*"Madame la Conseillère, je suis saisi par M. ABED, gérant de plusieurs commerces chemin de Sainte-Marthe, qui attire mon attention sur un projet de rénovation et développement commercial qu'il souhaite mener sur les bâtiments qu'il occupe. La Ville étant propriétaire de ces biens immobiliers, il souhaiterait trouver une solution pérenne à son projet.*

*Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir étudier sa demande et le recevoir pour aborder avec lui toutes les options possibles. Je soutiens son projet, qui a pour vocation de redynamiser ce quartier et rénover ces bâtiments vétustes."*

Donc, trois ou quatre ans après, M. ABED a été entendu, je m'en félicite et je lui téléphonerai pour lui annoncer la bonne nouvelle. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21074-DADU – 11-31 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

***(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élu Front National)***

**RAPPORT N°11-21126-DCRE – 11-32 7S DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN - SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS –Reconstruction du groupe scolaire de la Busserine et déplacement du stade corrélativement aux travaux de la L2 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Passation d'une convention de mandat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)**  
***(Rapport distribué en séance)***

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme dans le cadre de l'opération de relogement de l'école de la Busserine et de requalification du stade.

Je voudrais simplement rappeler que cette école de la Busserine se trouve au bord du boulevard Allende et que celui-ci subit toutes les nuisances depuis des années, à la fois atmosphériques et sonores. C'est vraiment travailler dans des conditions inhumaines et, pour les enfants, les laisser dans la boue et respirer toute cette pollution.

Donc, profitant du dossier ANRU, nous avons demandé que l'école de la Busserine soit démolie et reconstruite. Or, je dois dire que dans un premier temps, lorsque l'on envisageait le dossier globalement, il était prévu de la démolir et de la reconstruire. Mais par la suite, lorsqu'il fallait monter ce dossier et le présenter à l'ANRU, à l'une des réunions, après un an ou un an et demi, on nous a dit que l'école ne serait pas reconstruite et que l'on éparpillerait les élèves dans les trois écoles Vayssière à côté, et qu'également, s'il le fallait, on mettrait un Algéco sur le terrain en face du mail pour accueillir les élèves.

Eh bien, là, croyez-moi, on est d'accord ou pas, mais en tout cas la Mairie d'Arrondissements a tenu bon dans ces réunions, notamment du GPV, avec la Présidente que vous connaissez bien, qui ne voulait pas cette reconstruction, ainsi que la Ville de Marseille, avec M. GONDARD. Et il a fallu deux réunions d'affilée pour convaincre M. GONDARD, d'abord, qu'il fallait à tout prix démolir et reconstruire l'école. Et finalement, il a été mis dans ce projet ANRU la démolition et la reconstruction de l'école.

Et je m'en félicite parce que, si l'on n'avait pas tenu bon, et M. DUTTO est là pour en témoigner, il était là au nom de la CUM, M. NOYES au nom du Département, on a tenu bon pour que cette école soit reconstruite. Et aujourd'hui, dans une première phase de l'ANRU, on va reconstruire cette école sur un terrain qui est à côté.

Et pour le coût de construction de l'école, ce n'est même pas la Ville qui paye, c'est la L2, c'est dans le projet de la L2. La Ville ne va payer que ce qui est fait autour, c'est-à-dire le terrain de foot, qui d'ailleurs existait déjà et que l'on refait.

C'est donc un groupe scolaire qui va être construit. On a eu une réunion de présentation de cette nouvelle école, avec Mme CASANOVA, la semaine dernière, devant les parents et les enseignants. Ce sera un groupe scolaire avec six classes de maternelle, douze classes élémentaires, des locaux

pédagogiques, logistiques, etc., également le stade. Et je vous signale que même pour le stade, ce n'est pas que la Ville ; le stade est aussi dans le projet ANRU, c'est donc l'Etat, le Département, la Ville, la Région et la Communauté Urbaine.

Maintenant, la Ville va lancer un concours de maîtrise d'œuvre et, une fois le groupe d'architectes choisi, l'opération va être réalisée par la SOLEAM.

Dans ce rapport, le Maire de Marseille propose que le jury de concours soit complété par cinq personnalités qualifiées, dont la représentation présenterait un intérêt au regard de l'objet de ce concours. Eh bien, pour la Mairie d'Arrondissements, nous proposons que soient nommés dans ce jury, dans le cadre des personnes qualifiées, des enseignants, des parents d'élèves et des représentants de la Mairie d'Arrondissements.

Voilà ce que nous solliciterons dans ce rapport, tout en nous félicitant que l'école de la Busserine va être démolie et reconstruite, et que les habitants de la Busserine auront vraiment une école digne de ce nom.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-21126-DCRE – 11-32 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS.**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts et de l'élu Front National, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")*

**RAPPORT N° 11-33 7S Extension de la vidéoprotection du seul Centre-Ville aux équipements de proximité situés en zone urbaine sensible.**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport concerne l'extension de la vidéoprotection du centre-ville aux équipements de proximité en zone urbaine sensible.

Vous nous aviez largement sollicités en son temps et lors de nos réunions de CLSPD, ainsi que lors de notre réunion avec le Préfet de Police, M. KLAYMAN, de mettre de la vidéoprotection sur les équipements de nos Mairies d'Arrondissements.

Allez aux Oliviers A et vous verrez combien de fois les locaux y ont été vandalisés et saccagés. Allez à la Marine Bleue, allez à Frais Vallon, allez à la Maurelle, où ils ont même été incendiés, etc. Donc c'est une demande qui avait été faite de longue date et aujourd'hui nous l'avons mise en synthèse sous forme d'une délibération que je vous demande de voter. S'il n'y a pas d'objection, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 11-33 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Europe Ecologie-Les Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élu Front National)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Enfin, il y a une question écrite qui est faite à la demande des Mairies d'Arrondissements du 1<sup>er</sup> Secteur, du 2<sup>e</sup> Secteur, du 7<sup>e</sup> Secteur et du 8<sup>e</sup> Secteur.

**Question écrite du Conseil d'Arrondissements  
au Conseil Municipal**

**Objet : DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION AUX QUARTIERS SENSIBLES DES 13<sup>e</sup> ET 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**Monsieur HOVSEPIAN.** Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements la question écrite suivante.

*"Le Conseil Municipal de Marseille a voté, le 30 mars 2009, un rapport validant l'extension de la vidéoprotection au seul centre-ville : Joliette, Les Docks, Gare Saint-Charles, Cours Joseph Thierry, La Plaine, Préfecture et Vieux-Port.*

*Constatant une nouvelle fois l'augmentation continue de la petite délinquance et des incivilités sur son territoire, le Conseil d'Arrondissements demande au Maire de Marseille quelles sont les dispositions*

*arrêtées pour étendre le dispositif de vidéoprotection à un certain nombre de quartiers de notre secteur, donc des secteurs hors du centre-ville, et les délais notamment de mise en œuvre. L'installation de ce dispositif devra s'effectuer en concertation avec les Mairies d'Arrondissements, les populations concernées ainsi que l'ensemble des acteurs et partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine de la sécurité. Le respect de la vie privée des citoyens et les libertés fondamentales devront être garantis."*

Donc nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après.

Article unique :

"Le Conseil d'Arrondissements demande au Maire de Marseille de lui indiquer quelles sont les dispositions qu'il compte prendre pour étendre le dispositif de vidéoprotection à un certain nombre de quartiers de nos arrondissements, et également les délais de mise en œuvre." Je mets aux voix cette question écrite.

#### **LA QUESTION ECRITE PROPOSEE PAR LE MAIRE EST ADOPTEE A LA MAJORITE**

***(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille",  
vote "contre" du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Europe Ecologie-Les Verts,  
abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)***

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Un dernier point avant de terminer, je voudrais féliciter les collègues qui ont été élus ou réélus dimanche dernier : sur le canton de Saint-Barthélémy, Denis ROSSI et sa suppléante Chamia TIR), qui est membre de notre Conseil d'Arrondissements.

*(Applaudissements dans la salle)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Je voudrais féliciter de sa réélection Michel PEZET, et sa suppléante, Marguerite PASQUINI.

*(Applaudissements dans la salle)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Enfin, je voudrais féliciter de son élection, Christophe MASSE et sa remplaçante Florence MASSE.

*(Applaudissements dans la salle)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Je vous remercie de votre participation. La séance est levée.

*La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 20 h, par M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7<sup>e</sup> Secteur.*